



la Convention
de la Baie-James
et du Nord québécois

**Comité consultatif
pour l'environnement
de la Baie-James**

ᐆᐃᐅᐅᐅᐅᐅᐅ
ᐅᐅᐅ
ᐅᐅᐅᐅᐅᐅᐅᐅ

Siège social:
Baie-du-Poste
Lac Mistassini, via Chibougamau, Québec
G0W 1C0

Secrétariat et correspondance générale:
Édifice Marly
3900, rue de Marly, 4^e étage,
boîte 50,
Sainte-Foy (Québec)
G1X 4E4
(418) 643-8388 ou 7974

**COMPTE RENDU DE LA 91^e RÉUNION
DU COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENVIRONNEMENT
DE LA BAIE-JAMES
(ADOPTÉ)**

DATE : Les 20 et 21 mars 1996

ENDROIT : Hôtel du Jardin, St-Félicien

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Yves Désilets, Canada
M^e Robert Daigneault, Québec
M. Gilles Frisque, Québec
M^{me} Susanne Hilton, ARC
M. Willie Iserhoff, ARC, président
M^{me} Ginette Lajoie, ARC, vice-présidente
M. Jacques Lefebvre, Québec
M. Pierre Paulhus, Canada
M^e Diom Roméo Saganash, ARC

M. Denis Bernatchez, secrétaire

ÉTAIENT ABSENTS : M. Kenny Blacksmith, CCCPP
M^e Diane Morneau, Canada



1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président souhaite la bienvenue aux membres et ouvre la 91^e réunion du CCEBJ.

L'ordre du jour suivant est adopté :

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du compte rendu de la 90^e réunion
3. Affaires découlant de la dernière réunion
4. Consultation sur la réorganisation administrative du MEF
4.1 Mise en veilleuse du CCEBJ
5. Proposition budgétaire 1996-1997
6. Projet d'entente administrative MEF-CCEBJ
7. Dossier foresterie
8. Audiences génériques du BAPE sur la gestion des matières résiduelles au Québec
9. Évaluation du secrétaire
10. Procédure de consultation pour les projets en milieu nordique
11. L'exploitation minière sur le territoire
12. Rapport sur les activités du COMEV, COMEX et du COFEX-Sud
13. Dépôt de documents divers
14. Varia
15. Date et lieu de la prochaine réunion

2. ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA 90^e RÉUNION

Le compte rendu de la 90^e réunion est adopté tel que proposé.

3. AFFAIRES DÉCOULANT DE LA DERNIÈRE RÉUNION

Le suivi de la 90^e réunion se fait à partir de la note de service du 13 décembre 1996.

Lettre du CCEBJ à l'administrateur sur la disponibilité des membres désignés par le Québec :

Un membre nommé par le Québec veut connaître les raisons qui ont motivé le CCEBJ à écrire à l'administrateur pour soulever le manque de disponibilité des membres désignés par le Québec. Un membre nommé par l'ARC invoque que le fonctionnement du CCEBJ et des sous-comités est affecté par le manque de disponibilité des membres du Québec. Il est arrivé souvent que des réunions

ont dû se terminer prématurément à cause du départ hâtif des représentants du Québec. Cela affecte le quorum et ne permet pas la poursuite des débats. De plus, lorsque la personne ressource principale est absente, il faut reporter la réunion, ce qui retarde la décision du Comité consultatif.

Un membre nommé par le Québec croit pour sa part que la lettre du CCEBJ à l'administrateur, n'est adressée à la bonne personne et qu'elle ne soulève pas le vrai problème. La disponibilité des membres ne doit pas signifier uniquement leur participation aux réunions mais doit tenir compte du travail fait en dehors des réunions comme par exemple l'avis légal qu'il a rédigé sur l'assujettissement des infrastructures forestières. Les procurations signées par les membres permettent aux membres présents de prendre position pour ceux qui sont absents. S'il y a quorum, la réunion peut se tenir, même si des membres sont absents. Si la discussion requiert l'expertise d'un membre et que ce membre est absent, il faut tout simplement reporter la discussion. Cela se fait régulièrement. Il aurait fallu entendre l'argumentation des membres visés avant de les blâmer. Les membres désignés par le Québec jouissent de la liberté individuelle d'opinion.

Un membre nommé par le Québec a été très choqué par la lettre. Selon lui, le fait que les représentants du Québec soient rémunérés ou non n'est pas en cause. De plus, il est arrivé fréquemment que certains représentants cris ne participent pas aux réunions sans que le CCEBJ écrive à l'ARC pour s'en plaindre. Ce même membre croit que le CCEBJ n'aurait pas dû écrire à l'administrateur provincial à ce sujet.

Un membre nommé par le Québec confirme que le CCEBJ n'a pas réagi de la même façon face à l'absence répétée de certains représentants cris. Cependant, bien qu'il ait été d'accord avec la décision du CCEBJ, compte tenu des éléments apportés lors de la dernière réunion, il constate que, suite aux discussions qui ont cours, sa perception a changé, qu'il comprend mieux et accepte les objections soulevées par les autres représentants du Québec.

Avis de Me Daigneault sur l'assujettissement des infrastructures forestières :

Suite à la divergence soulevée par la partie crie sur le fractionnement des routes mentionné dans l'avis juridique, il y a eu une discussion et les membres se sont entendus pour clarifier la situation.

Bilan et engagements du MRN sur la biodiversité du milieu forestier : Le CCEBJ a déjà écrit au sous-ministre adjoint du MRN, M. Jacques Robitaille pour souligner les délais trop courts consentis au Comité consultatif pour commenter le document. Certains membres ont trouvé le document très

intéressant alors que d'autres ont remarqué davantage sa saveur « politique ». Une fois que le document sera publié officiellement, le CCEBJ pourra porter un jugement sur le document.

4. **CONSULTATION SUR LA RÉORGANISATION ADMINISTRATIVE DU MEF (VISION STRATÉGIQUE)**

M. Jean Pronovost consulte le CCEBJ sur la nouvelle structure administrative du MEF. Comme il y a des liens à faire, à tout le moins entre les sections 2.7, 2.8 et 2.9 du document soumis et le territoire conventionné, le CCEBJ devra commenter le texte.

Les membres dénotent un changement de cap important dans l'instauration de la norme ISO 14 000. Ainsi, dorénavant, les promoteurs seront responsables de faire le monitoring des projets. Cette responsabilité était celle du gouvernement qui, faute d'argent, se décharge de sa responsabilité au profit des promoteurs. Ce virage est dangereux, car les entreprises n'ont pas démontré qu'elles pouvaient assumer adéquatement ces tâches.

Si le document du MEF aborde les questions du développement durable et de la biodiversité, il doit le faire en fonction des communautés qui vivent sur le territoire. Il en est de même pour la question des parcs sur le territoire et celle de la faune où l'on constate que la mise en valeur semble plus importante que la protection et la conservation.

Il est proposé que le Comité consultatif prenne du temps pour examiner le document. Le secrétaire fera un résumé de trois ou quatre pages qui sera soumis aux membres. Une conférence téléphonique sera organisée pour discuter du document et pour décider des commentaires que le CCEBJ portera à l'attention du sous-ministre.

Un membre souligne que résumer un document peut être dangereux et qu'il est de loin préférable que les membres consultent les versions intégrales afin de pouvoir apprécier l'ensemble de l'argumentation véhiculée par les auteurs. Les membres demeurent responsables de ce qu'ils comprennent et de l'analyse qu'ils font des diverses problématiques. Il ne faudrait pas que les membres accusent le secrétaire de ne pas avoir donné toute l'information dans un résumé soumis aux membres.

4.1 Mise en veilleuse du CCEBJ

Le secrétaire explique aux membres que cette proposition n'est pas un engagement du MEF mais qu'il s'agit plutôt d'une des nombreuses propositions qui ont été faites pour identifier des cibles pouvant diminuer les dépenses du Ministère.

Un membre nommé par le Québec rappelle qu'en 1985, le Rapport Gobeil proposait déjà d'éliminer toutes les entités de consultation. Il est pernicieux, de la part du MEF, de faire une telle proposition et le CCEBJ doit réagir.

Il est convenu que le CCEBJ enverra une lettre à M. Jean Pronovost pour lui faire part que nous avons été informés de cette proposition, qu'il ne peut prendre une telle décision et lui rappeler ses obligations à l'égard de la CBJNQ.

5. PROPOSITION BUDGÉTAIRE 1996-1997

Les membres ont reçu la proposition budgétaire rédigée par le sous-comité. Un membre nommé par l'ARC présente brièvement la proposition budgétaire.

Un membre nommé par le Canada suggère de modifier la justification du point relatif au « frais de déplacement », car les frais de déplacement des membres sont défrayés par les parties qui les nomment.

Globalement, certains membres trouvent que les sommes demandées ne sont pas réalistes et que le CCEBJ risque de perdre sa crédibilité en faisant une proposition budgétaire aussi élevée. M. Gilles Frisque annonce sa dissidence face aux demandes budgétaires qu'il trouve complètement irréalistes.

Deux membres nommés par le Québec questionnent pour leur part la justification des activités « numérisation des cartes » et « analyse des PGAF et PQAF ». Le Comité consultatif a-t-il besoin de ces informations? Si tel est le cas, il faudrait que cette information nous soit transmise par le MRN et que l'on diminue d'autant le budget du CCEBJ. Il ne semble pas évident que le rôle du CCEBJ soit de gérer des données techniques. C'est plutôt le rôle du COMEX.

Un membre nommé par le Québec croit que si l'on n'est pas assuré d'obtenir le budget demandé, il est préférable de modifier notre demande pour la rendre acceptable par le gouvernement. La proposition budgétaire exige davantage de justifications pour que l'on puisse en comprendre la portée. Il se dit très sensible au dossier foresterie et il ne croit pas que le CCEBJ l'aborde de la

bonne façon. Le CCEBJ doit soulever l'illégalité de la modalité d'analyse des PGAF et des PQAF si l'on n'est pas d'accord avec le processus mis en place. Le travail du CCEBJ n'est plus le même qu'il y a plusieurs années alors qu'il devait commenter les « plans de gestions des forêts » qui n'existent plus. Si le CCEBJ a besoin des bases de données pour faire son travail alors il faut les demander au MRN.

Un membre nommé par le Québec croit qu'il est important d'avoir des réactions sur les processus de mise en place et de provoquer les événements. La proposition budgétaire peut être présentée comme un plan d'action. Si le financement n'est pas disponible, le MRN sera notre alternative. Un membre nommé par l'ARC suggère que l'on offre de fournir toutes les justifications nécessaires à la bonne compréhension du plan d'action.

Une proposition est faite à l'effet de soumettre la proposition budgétaire au ministre du MEF telle quelle, de mentionner que le CCEBJ est disponible pour fournir les explications et justifications qui seraient demandées. L'appellation « proposition de plan d'action et coûts reliés » sera utilisée.

Proposé par : Mme Susanne Hilton, ARC
Appuyé par : M. Jacques Lefebvre, Québec

Le vote est demandé.

Les membres suivants ont voté en faveur de la proposition :

- Mme Ginette Lajoie, ARC
- Mme Susanne Hilton, ARC
- M. Yves Désilets, Canada
- M. Jacques Lefebvre, Québec
- M. Willie Iserhoff, ARC
- Me Roméo Saganash (procuration à M. Willie Iserhoff), ARC.

Les membres suivants ont voté contre la proposition :

- M. Gilles Frisque, Québec
- Me Robert Daigneault, Québec
- M. Pierre Paulhus, Canada

Adoptée à la majorité.

En après-midi, les membres se déplacent pour rencontrer les responsables du Centre de formation et de recherche en environnement du moyen nord inc. Les personnes rencontrées sont : MM. Gérald Lebrun, Roger Nadeau et Michel Boivin. Le but de la rencontre était d'établir un premier contact entre le CCEBJ et les spécialistes du CFRE. La rencontre a permis aux membres d'avoir une bonne idée du travail que le Centre réalise en planification et en aménagement forestier, en cartographie ainsi que dans l'utilisation des logiciels associés à ces tâches. Des éléments particuliers de leurs travaux ont été présentés aux membres. De la documentation a été remise à chacun des membres.

La réunion reprend vers 15h45.

6. PROJET D'ENTENTE ADMINISTRATIVE MEF-CCEBJ

Le CCEBJ a reçu une proposition d'entente administrative qui n'était pas satisfaisante. C'est ainsi qu'un sous-comité a été formé pour faire une nouvelle proposition au CCEBJ. MM. Yves Désilets, Roméo Saganash et Robert Daigneault se sont réunis pour discuter de la question et pour se partager le travail.

Pour l'entente administrative, il est important d'avoir une base qui reflète bien la nature du CCEBJ. Présentement, le CCEBJ est « encapsulé » par le MEF dans un cadre rigide, ce qui n'est pas compatible avec le mandat du CCEBJ. Nous sommes soumis au MEF alors que c'est le MEF qui doit être sous la supervision du CCEBJ.

M^e Daigneault fait la lecture du texte qu'il a préparé et les membres sont à même de le commenter. La partie de Me Saganash sera bientôt disponible. M. Désilets a pour sa part la responsabilité de travailler sur la stratégie.

Le sous-comité se réunira à nouveau pour finaliser son projet. Le document sera envoyé aux membres pour commentaires. Une conférence téléphonique pourra être organisée.

7. DOSSIER FORESTERIE :

- 1- Nous n'avons pas été informés de la date d'entrée en vigueur du RNI. La question sera posée aux directeurs régionaux du MRN.
- 2- Relativement au mandat confié à M. Raymond Houle, le CCEBJ n'a eu aucune nouvelle. Un membre nommé par l'ARC informe les

membres qu'elle éprouve beaucoup de difficultés à obtenir des confirmations de mandat de la part de M. Pierre Lefebvre. À chaque fois, des questions de manque d'équipements techniques comme des tables lumineuses etc. sont invoquées. Le travail ne se réalise pas et il ne semble pas que M. Raymond Houle travaille à un rapport quelconque puisque nous n'avons rien reçu.

- 3- Le secrétaire informe les membres que notre deuxième lettre (29 janvier 1996) envoyée au ministre du MRN, sera l'objet d'une réponse distincte de la part du ministre Chevrette. Cette information provient de M. Jean-François Gravel.

M^e Roméo Saganash, président du sous-comité sur la foresterie, informe les membres des résultats de la rencontre du 20 mars en soirée avec les directeurs régionaux du MRN. M. Jean-François Gravel, coordonnateur aux affaires autochtones au MRN, participait également à la réunion. Il ressort des discussions que les directeurs régionaux veulent établir une relation privilégiée entre le MRN et les trappeurs. Cette approche spécifique semble être favorisée par le MRN.

En ce qui a trait à l'échange d'informations, le MRN propose de rendre accessible au CCEBJ toute l'information que le MRN reçoit des compagnies. Ces informations nous seront remises et expliquées. Le MRN ne s'est pas engagé à répondre à toutes les commandes du CCEBJ, mais ils sont prêts à partager l'information dont ils disposent. Souvent les compagnies forestières s'entendent avec les Cris mais cette situation change lorsque les opérations commencent sur le terrain.

Un membre nommé par le Québec croit pour sa part que le discours du MRN a changé favorablement et qu'il faut avoir une approche positive face à ce qui nous a été proposé. Il faut s'assurer que l'information nous arrive sur une base régulière et que le travail soit fait auprès des trappeurs également.

Une prochaine rencontre avec les représentants du MRN sera organisée afin d'initier d'une façon plus concrète le processus de collaboration mis en place. Une rencontre pourrait être organisée le 16 ou le 23 avril à Montréal.

M. Yves Désilets informe le secrétaire qu'il souhaite faire partie du sous-comité foresterie.

8. AUDIENCES GÉNÉRIQUES DU BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT (BAPE) SUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES AU QUÉBEC

Pour faire suite à la résolution #95-12-04-01 du CCEBJ sur son intention de participer à l'audience générique sur les matières résiduelles au Québec, le CCEBJ a convenu de rencontrer les représentants du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement afin de faire le point sur le rôle du CCEBJ et des communautés crie dans cette audience.

Les représentants du BAPE sont : Mme Claudette Journault, vice présidente, M. Michel Légère, commissaire, Mme Andrée Labrecque et M. Serge Labrecque support technique à l'audience.

Le président souhaite la bienvenue aux représentants du BAPE et les remercie d'avoir accepté notre invitation.

À son tour, Mme Journault nous remercie de les recevoir et elle souhaite qu'il y ait la meilleure participation possible du CCEBJ à ces audiences. À cause d'un contretemps, le CCEBJ n'a pas reçu la lettre-réponse du BAPE à la résolution mentionnée ci-haut. Mme Labrecque nous en fait la lecture. Une copie de la lettre sera envoyée aux membres.

Les représentants du BAPE nous informent de leur mandat et de la procédure qui est prévue pour cette audience générique. De l'information est déposée à cet effet. Les principaux documents existent en crie et en montagnais. Un état de situation sur la gestion des déchets solides dans le nord sera réalisé par la Direction régionale du MEF. Le BAPE validera le contenu de ce document. Il faudrait tenter de définir des modalités de consultation qui faciliteraient le travail du BAPE sur le territoire.

Suite à des questions des membres, Mme Journault ajoute que le BAPE relève administrativement du MEF mais en est totalement indépendant pour les autres aspects de son fonctionnement. Le BAPE doit cependant contribuer aux compressions budgétaires comme tous les organismes qui relèvent du gouvernement. Lorsqu'il y a des questions à débattre avec le MEF, le BAPE rencontre le chef de cabinet ou l'attaché politique responsable. Le coût de la présente consultation est de 800 000 \$ sur un budget de 1.8 M \$.

Des membres du CCEBJ croient qu'il est important de définir le rôle du BAPE par rapport au CCEBJ. Le régime en vigueur sur le territoire de la Baie James prévoit une participation spéciale des Crie. Il faut comprendre cependant que la consultation dans le nord n'est pas structurée comme elle l'est dans le sud.

Pour les besoins de la présente consultation, un membre nommé par l'ARC suggère que le BAPE rencontre les administrateurs locaux en environnement dès que possible, avant la période de chasse. Les administrateurs locaux pourraient devenir dépositaires des documents du BAPE. Il faut également examiner toute la question du transport interrégional et interfrontalier des déchets. Il apparaît important aux membres du CCEBJ de se coordonner avec le BAPE qui est responsable de la consultation dans le nord.

Le président remercie les représentants du BAPE de la collaboration qu'ils ont manifesté.

Les membres continuent la discussion sur le sujet et conviennent de ce qui suit :

RÉSOLUTION # 96-03-21-01

Considérant le mandat du BAPE à l'effet de tenir une enquête et une audience publique sur l'ensemble de la gestion des matières résiduelles et plus particulièrement sur les points suivants :

- . **les moyens pour réduire à la source et pour mettre en valeur les déchets ou résidus;**
- . **les rôles et les responsabilités de l'ensemble des intervenants;**
- . **les leviers économiques et institutionnels pour permettre la prise en charge de ces rôles et responsabilités;**
- . **les mécanismes démocratiques, administratifs et politiques de gestion régionale;**
- . **les modes d'élimination;**

Considérant la volonté du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement d'aborder la problématique de la gestion des déchets en milieu nordique;

Considérant l'intention du BAPE de consulter les populations vivant en milieu nordique;

Considérant que le territoire cri de la CBJNQ est régi par le régime de protection de l'environnement établi par le chapitre 22 de la Convention;

Considérant que le mandat aura vraisemblablement comme conséquence des modifications législatives en matière de gestion des déchets;

Considérant que ce régime prévoit une participation spéciale des Cris;

Considérant que le CCEBJ a le mandat de superviser l'application du régime.

IL EST RÉSOLU :

- **que le CCEBJ est favorable à une consultation par le BAPE des populations vivant dans le territoire;**
- **que cette consultation soit entreprise dans le respect des principes directeurs du régime, c'est-à-dire en assurant une participation spéciale des Cris au processus;**
- **que le CCEBJ agisse comme l'hôte de la consultation et accompagne le BAPE au cours de ses interventions dans le territoire étant entendu que la consultation elle-même demeure sous l'entière responsabilité des commissaires et qu'ils conservent leur entière discrétion à ce sujet;**
- **qu'un sous-comité aviseur formé de Yves Désilets, Susanne Hilton et Jacques Lefebvre soit formé pour fournir au BAPE des indications et des conseils sur le mode de consultation le plus adapté aux droits et intérêts des Cris pour chacune des étapes prévues.**

Enfin, les principales étapes de la consultation sur lesquelles nous nous sommes entendus lors de notre rencontre avec le BAPE sont les suivantes :

- Au début du mois d'avril, rencontre des administrateurs locaux en environnement (ALE);
- le 3 mai, rencontre thématique à Montréal;
- tenue d'un atelier sur la gestion des matières résiduelles à Chisasibi;
- le 3 septembre 1996, tenue de l'audience à Oujé Bougoumou.

9. ÉVALUATION DU SECRÉTAIRE

Le président demande au secrétaire de se retirer pour que les membres puissent discuter de ce point. Il est décidé que le président écrira à M. Pierre Lefebvre pour faire le point sur cette question.

10. PROCÉDURE DE CONSULTATION POUR LES PROJETS EN MILIEU NORDIQUE

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

11. L'EXPLOITATION MINIÈRE SUR LE TERRITOIRE

Ce point est reporté à une autre réunion.

12. RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU COMEV, COMEX ET DU COFEX-SUD

Les versions adoptées de ces rapports sont énumérées dans le document présentant la correspondance reçue par le CCEBJ.

13. DÉPÔT DE DOCUMENTS DIVERS

La liste des documents reçus a déjà été envoyée aux membres. Le secrétaire enverra les documents spécifiés aux membres qui les auront demandés.

14. VARIA

AVIS PROVENANT D'EXPERTS EXTERNES

Suite à une brève discussion, les membres conviennent que lorsque les services d'une ressource externe seront retenus pour rédiger un avis ou un rapport, cet avis ou ce rapport ne devrait pas être signé par cette personne. Ces avis ou rapports sont considérés comme appartenant au CCEBJ. Le nom de la personne ressource sera mentionné dans la lettre de transmission.

REMERCIEMENTS DU PRÉSIDENT SORTANT

Le président sortant, M. Willie Iserhoff, profite de l'occasion pour remercier les membres de leur collaboration tout au cours de cette année. Il souhaite

bonne chance à M^e Robert Daigneault qui agira comme président pour la prochaine année.

LIENS DU CCEBJ AVEC LE COMEV ET LE COMEX

Un membre nommé par le Canada a reçu des commentaires à l'effet que le CCEBJ ne s'occupait pas suffisamment du COMEV et du COMEX. Il croit qu'il serait important de faire le point sur cette question lors d'une prochaine réunion.

15. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion aura lieu les 1^{er} et 2 mai 1996, dans les bureaux de l'ARC.



DENIS BERNATCHEZ

Secrétaire

96-05-23